

justifier un recul de l'engagement de la communauté internationale sur le terrain africain, bien au contraire. La construction d'une paix et d'une stabilité durables en Afrique doit alors être guidée par le principe de la *responsabilité mutuelle*.

La Ministre de la coopération internationale, Mme Susan Whelan, l'a rappelé dans une allocution lors d'une Conférence sur le nouveau partenariat entre le Canada et l'Afrique en soulignant que « les pays en développement doivent prendre la direction de leur propre développement et créer les conditions nécessaires pour en venir à un développement durable. Les donateurs ont une responsabilité réciproque de soutenir les pays en développement (...) ». ³⁶ Cette responsabilité mutuelle exige donc une complémentarité entre l'ONU et les OIG africaines. Elle ne saurait se faire sans une volonté politique ferme de la part de la communauté internationale et des pays africains et une cohérence dans l'action.

Complémentarité

L'ONU a un rôle moteur dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Tout au long des années, elle a déployé beaucoup d'efforts et a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation pour répondre à la complexité croissante des conflits armés et à leurs conséquences désastreuses. Si l'organisation a vu son engagement dans des opérations de paix reculer au milieu des années 1990, elle a su conserver un certain activisme par son implication dans la gestion de nombreuses situations de crise dans le monde. Mais elle a également rencontré beaucoup de difficultés.

En effet, malgré certains succès et l'étendue des efforts consentis, l'action de l'ONU dans la prévention et la gestion des conflits en Afrique s'est heurtée à plusieurs obstacles. La demande pour les opérations de paix a connu une croissance fulgurante depuis la fin des années 1980. Toutefois, plusieurs déceptions ont suscité certaines interrogations sur les capacités de l'ONU à assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En Afrique, les succès les plus reconnus (Namibie et Mozambique surtout) côtoient des échecs cuisants (Rwanda, Somalie, Sierra Leone...). Ces déconvenues ne se limitent pas à l'Afrique. L'expérience en Bosnie est tout aussi significative des problèmes rencontrés par l'ONU dans les missions de paix. La principale leçon à tirer de l'expérience de l'ONU dans les différentes formes d'interventions de paix pour juguler la prolifération des conflits est certainement que l'organisation ne peut pas tout faire.

Une décentralisation du rôle de l'ONU peut être envisagée. Ce serait conforme à la Charte de l'institution dont le Chapitre VIII accorde une place importante aux arrangements régionaux. La collaboration entre l'OUA et l'ONU dans la quête de solutions politiques aux nombreux conflits en Afrique constitue déjà un précédent. La CEDEAO a également fait l'expérience de la coopération avec les Nations Unies lors de ses missions en Afrique de l'Ouest.

³⁶ Notes pour une allocution de l'honorable Susan Whelan, Ministre de la Coopération internationale. Conférence sur : *Le Canada et l'Afrique : Un nouveau partenariat, Montréal 4 mai 2002*. Disponible sur le site de l'ACDI, <http://www.acdi-cida.gc.ca>